

## PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule prévention des pollutions et  
protection des paysages

---

Courriel : [ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr)

Lille, le 20 juin 2013

### **PROJET DE SCHÉMA INTER-DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES NORD – PAS DE CALAIS**

#### **Note de présentation**

Le schéma départementale des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

L'élaboration du schéma inter-départemental des carrières est encadré par les articles R515-1 à R515-7 du code de l'environnement.

Les autorisations et enregistrements d'exploitation de carrières délivrées doivent être compatibles avec ce schéma.

Conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement modifié par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, ce projet de schéma fait l'objet d'une consultation du public électronique avant son approbation.

Les remarques sur ce projet peuvent être adressées par voie électronique à:

[ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr)

D'autre part, conformément à l'article R515-3 du code de l'environnement, le projet est également mis à la disposition du public à la préfecture du Nord et dans les sous-préfectures du département pendant une durée de 2 mois **du lundi 19 août au lundi 21 octobre 2013 inclus** (cf avis au public ci-joint).